

du XVII<sup>e</sup> siècle, la forme donnée à ces ornements perdit son caractère particulier; on en fit des vases, des colonnettes, des chimères attachées à des balustrades. A mesure que l'on se rapprocha du xviii<sup>e</sup> siècle, l'art de la plomberie va s'affaissant, bien que sous Louis XIV on ait encore exécuté d'assez beaux ouvrages en ce genre. De nos jours, le plomb repoussé et même coulé coulait beaucoup trop cher, le zinc a remplacé dans un grand nombre de circonstances les décorations que l'on faisait avec ce métal. La facilité avec laquelle on travaille le zinc, on le découpe et on le coule, ainsi que la résistance qu'il présente aux intempéries, l'ont fait adopter, tant pour faire des couvertures, des crétes, etc., que pour exécuter des épis, dont les découpures rivalisent pour la finesse de l'exécution, avec celles du moyen âge et de la renaissance.

On nomme encore *épis* des constructions en fascines ou en pierres sèches que l'on établit pour redresser et défendre les rives des fleuves, ou pour empêcher les alluvions en diminuant l'agitation de la mer et la violence des courants. Les *épis* que l'on emploie, depuis des siècles, pour défendre les rives du Rhin, ont été exécutés suivant deux systèmes différents; les premiers étaient des revêtements en fascines qui se prolongeaient parallèlement à la rive, les autres étaient placés en saillie. Les *épis* du premier système, qui on appelle *épis de bordage*, étaient construits avec de longues fascines de saules, disposées par couches successives et reliées à la rive par des enracinements. Les *épis* saillants étaient exécutés de la même manière, mais ils avaient un empatement, à leur extrémité supérieure, pour pouvoir résister aux remous. On a renoncé sur le Rhin à l'emploi des *épis* en fascines, et on leur a substitué des *épis* en enrochements à pierres perdues. Pour exécuter ces nouveaux *épis*, on forme un premier enrochement à une certaine distance de la berge, et on le dispose de façon que le pied de sa surface extérieure soit celui du talus ou du versant opposé. On pose ce premier bourlet et la rive attaquée, on rapporte des remblais en terre ou en gravier et on arrose à peu près l'enrochement. Sur ce remblai on pose un second bourlet, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on arrive au sommet de la rive. Par ce moyen, on forme une puissante berge artificielle, en employant le moins de pieux possible; mais il faut, pour cela, que la viabilité de la rive soit assez faible au moment où l'on exécute les travaux pour ne pas entraîner les talus des enrochements au moins de 2 de base pour 1 de hauteur, car plus le talus est allongé, moins les affouillements sont à craindre; c'est en partie par ce motif que ces *épis* résistent mieux que les *épis* à trois ou quatre cales; mais ce qui surtout les rend préférables, c'est que si un affouillement se déclare au pied d'un enrochement, les moellons en y tombant empêchent qu'il ne se continue. Les *épis* que l'on établit sur le bord de la mer arrêtent les alluvions pour former une plage artificielle, tout en conservant les plages anciennes; on les établit normalement au rivage ou au contraire, afin de les ralentir. Les *épis* différents par leur destination, leurs dimensions et la nature des matériaux employés dans leur construction; on les divise en *épis* noyés et en *épis* découverts; les premiers sont couverts par la mer momentanément, les seconds sont toujours à découvert et forment une espèce de jetée permanente que les alluvions viennent bientôt envelopper.

— Blas. En armories, l'épi est un meuble de l'écu assez fréquent. Il paraît ordinairement un épi d'orge, soit un épi de blé, soit un épi d'orge, ou même de maïs et de millet. Dans ces différents cas, il faut toujours avoir soin d'annoncer l'espèce en blasonnant.

Nous citerons ici quelques-unes des familles qui portent un ou plusieurs *épis* sur leurs écus: *Crevelin*, en Normandie; de gueules, à trois *épis* de blé d'or, au chef cousu du premier, chargé de trois étoiles du second. — *Dufort*, originaire du Limousin; d'azur, à trois *épis* de blé d'or, tigés et feuillés du même; celui du milieu mouvant d'un monticule aussi d'or posé à la pointe de l'écu; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur. — *Toussaint*, dans l'Orléanais; d'azur, à trois *épis* d'or, sommés de trois anneaux du même. — *Geoffroy des Marets*, dans l'île de France; d'azur, à trois *épis* de blé d'or, rangés en trois pals, naissant d'une champagne d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent. — *Picard*, en Provence; de gueules, à six *épis* de blé d'or, posés trois, deux et un, à la bordure engrêlée du même. — *Painisse*, dans le Comtat-Venaissin; d'azur, à deux *épis* de maïs, avec des épis et des épis de blé d'or. — *Plan*, dans l'Orléanais; d'azur, à deux *épis* de blé d'argent, la pointe en bas.

**L'herbert**, en Normandie; de sable, à trois *épis* de blé d'or. — **Orgemont**, dans l'île de France; d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Beaulieu**, en Normandie; d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Besset**, dans l'Orléanais; d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Vissages**, en Auvergne; de sable à trois *épis* de blé. — **Ségia**, en Guyenne et Gascogne; d'argent à trois *épis* de seigle d'or, liés ensemble du même. — **Tane**, en Champagne; d'azur, à trois *épis* d'or. — **Landroul**, en Bourgogne; d'azur, à trois *épis* de millet d'or. — **La Seiglière**, dans l'île de France; d'azur, à trois *épis* de seigle d'or. — **Épiani de Vernot**, en Bourgogne; d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Grignols**, en Auvergne; d'azur, à une tige de trois *épis* d'or entrelacés. — **Millière**, en Bourgogne; d'azur, à trois *épis* de millet d'or. — **Des Poisis**, dans l'île de France; d'azur, à trois *épis* de blé d'or en pal. — **Priève**, en Nivernais; de gueules, à trois *épis* de blé d'or, posés en pal, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second email.

**Breux-la-Gaillarde**, en Limousin; d'azur, à neuf *épis* de blé, disposés en trois fleurs du même, à trois et deux et une. — **Crepey-en-Laonnais**; de gueules, à trois *épis* de blé d'or, posés en pal et en sautoir; au chef cousu de France.

— Hist. **Ordre de l'épi**. V. HERMINE (ordre de l').

**ÉPIAGE** s. m. (é-pi-à-je — rad. *épi*). Bot. Agric. Développement de l'épi dans les céréales; époque à laquelle s'opère ce développement; l'ÉPIAGE du blé. On dit aussi rarement ÉPIAISON et ÉPIATION.

— Encycl. Ce phénomène est un des plus importants dans la vie des céréales; les conditions dans lesquelles il s'accomplit influent beaucoup sur les récoltes. La hauteur de l'épi dépend de l'état dans lequel se trouve la terre lorsque le chaume sort de la racine. Si le sol est trop sec, surtout dans les années fortes, le collet des racines est comprimé, ce qui nuit à l'évolution régulière du chaume. Si l'air est humide et la température élevée, le chaume est fort, bien nourri, et l'épi s'en ressentira. Cette observation, qui est certaine, prend surtout un caractère frappant d'évidence par les temps chauds et lourds, lorsque l'atmosphère est surchargée d'électricité. Toutes les fois que le chaume est relativement fluide, l'épi sera encore davantage, à moins qu'une circonstance heureuse, telle qu'une pluie tombée en temps opportun, ne vienne rafraîchir, raviver la plante, en activant sa végétation. Il arrive souvent que l'épi prend beaucoup de consistance, que les grains s'accroissent; mais il est rare que le chaume et l'épi soient toujours dans une proportion convenable; ce dernier étant relativement trop pesant, pour peu qu'il soit fougé par le vent ou par la pluie, fait plier le chaume; la plante entière se couche, et, si survient des orages successifs, le grain est détrempé. On prévient cet inconvénient en faisant des mailles plus claires. L'époque de la production de l'épi varie suivant les espèces ou les variétés de céréales; le seigle montre les siens une dizaine de jours avant le froment, et ce qui permet de les enlever facilement, si l'on tient à avoir un blé parfaitement pur. Cette époque est également modifiée par celle du semis, par la nature du sol, le climat, l'exposition, la température de l'année, etc.

**ÉPIAIRE** s. f. (é-pi-ère — rad. *épi*). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, appelé aussi STACHYDÉ.

— Encycl. Les *épiaires* ou stachydés sont des plantes herbacées à tige carrée, à feuilles opposées, à fleurs axillaires, souvent groupées en faux verticilles. Elles sont répandues dans toute l'Europe; quelques unes se trouvent dans les bois, les lieux couverts, humides ou marécageux; d'autres sur les collines ou les montagnes alpines; d'autres encore dans les champs, les prés, les terrains secs ou pierreux, au bord des chemins, etc. Généralement d'un aspect rustique, couvertes de longs poils blancs ou grisâtres, les *épiaires* exhalent, quand on les froisse, une odeur très-forte, souvent désagréable. Elles sont peu recherchées par les bestiaux, et abandonnées aujourd'hui en médecine, bien qu'on les ait autrefois employées comme emménagogues et fébrifuges. Quelques espèces sont assez élégantes pour mériter d'être cultivées comme végétaux d'ornement. L'*épiaire des marais* a un habitus suffisamment indiqué par son nom spécifique. Ses racines sont charnues et alimentaires; on en retire aussi une féculé amyliacée. Les pores en sont très-fins et fouillent le sol pour les débris de végétaux. L'*épiaire d'Allemagne* est une forte que dans le nord; on en obtient une couleur jaune assez belle, et ses fibres corticales donnent, par le rouissage, une filasse qui peut soutenir le fil de la tresse. L'*épiaire de France* est une forte que dans le nord; on en obtient une couleur jaune assez belle, et ses fibres corticales donnent, par le rouissage, une filasse qui peut soutenir le fil de la tresse. L'*épiaire d'Allemagne* est une forte que dans le nord; on en obtient une couleur jaune assez belle, et ses fibres corticales donnent, par le rouissage, une filasse qui peut soutenir le fil de la tresse.

**ÉPIAIRE** s. f. (é-pi-ère — rad. *épi*). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, appelé aussi STACHYDÉ.

— Encycl. Les *épiaires* ou stachydés sont des plantes herbacées à tige carrée, à feuilles opposées, à fleurs axillaires, souvent groupées en faux verticilles. Elles sont répandues dans toute l'Europe; quelques unes se trouvent dans les bois, les lieux couverts, humides ou marécageux; d'autres sur les collines ou les montagnes alpines; d'autres encore dans les champs, les prés, les terrains secs ou pierreux, au bord des chemins, etc. Généralement d'un aspect rustique, couvertes de longs poils blancs ou grisâtres, les *épiaires* exhalent, quand on les froisse, une odeur très-forte, souvent désagréable. Elles sont peu recherchées par les bestiaux, et abandonnées aujourd'hui en médecine, bien qu'on les ait autrefois employées comme emménagogues et fébrifuges. Quelques espèces sont assez élégantes pour mériter d'être cultivées comme végétaux d'ornement. L'*épiaire des marais* a un habitus suffisamment indiqué par son nom spécifique. Ses racines sont charnues et alimentaires; on en retire aussi une féculé amyliacée. Les pores en sont très-fins et fouillent le sol pour les débris de végétaux. L'*épiaire d'Allemagne* est une forte que dans le nord; on en obtient une couleur jaune assez belle, et ses fibres corticales donnent, par le rouissage, une filasse qui peut soutenir le fil de la tresse. L'*épiaire de France* est une forte que dans le nord; on en obtient une couleur jaune assez belle, et ses fibres corticales donnent, par le rouissage, une filasse qui peut soutenir le fil de la tresse.

**ÉPIAL** s. m. (é-pi-al). Anat. Nom de l'une des pièces de la vertèbre primitive.

**ÉPIALE** adj. f. (é-pi-ale — gr. *epialos*). Il est à remarquer que ce mot grec touche de près à *Épialés*, *Épialthés*, Épialthé, le démon du cauchemar. La fièvre, en effet, était considérée comme produite par un mauvais esprit. Ainsi le lithuanien *dragis*, fièvre, et surtout frisson fébrile, est le corrélatif exact du sanscrit *drig*, démon indien mâle ou femelle, en kymrique *drog*, l'ancien allemand *rit*, fièvre, désignant un esprit qui chevauchait sur le malade. Les Indiens se figuraient la fièvre comme un démon à trois pieds, *tripiâd*, ou à trois têtes, *tripris*, par allusion sans doute aux trois périodes de frisson, de chaleur et de sueur, ainsi que nous l'explique Wilson dans son *Dictionnaire*. Pothol. Se dit d'une espèce de fièvre qu'on nomme plus communément FIEVRE ALGIDE.

**ÉPIALTE** s. m. (é-pi-al-te — du gr. *epialtes*, cauchemar). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant trois espèces, qui vivent dans les mers du Chili.

**ÉPIAN** s. m. (é-pi-an). Pothol. Nom d'une maladie de la peau connue aussi sous le nom de *gays* et de *piân*. V. PLAN.

**ÉPIANDRIE** s. f. (é-pi-an-dri — du gr. *epi*, sur; *andros*, mâle). Bot. Syn. de LAMPYRACÉES.

**ÉPIBAÏTE** s. f. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBAÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

**ÉPIBATEÏTE** s. m. (é-pi-ba-ïte — du gr. *epibaïtes*, de l'épi, sur; *baïno*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. On dit aussi ÉPIBATEÏTE.

— Encycl. Cette maladie peu fréquente paraît avoir été décrite pour la première fois en 1828 par le docteur allemand Schön. Le nom d'*épicanthis* lui a été donné par Ammon. Sichel a publié à ce sujet un travail assez complet dans le vingtième volume des *Annales d'oculistique*. L'*épicanthis* est constitué par un repli de la peau, présentant deux faces, deux bords et deux extrémités. Celle-ci se continue, l'une avec la paupière supérieure, l'autre avec la paupière inférieure. Des deux bords, l'un est libre, tourné en dehors sous forme de croissant, l'autre est adhérent et fait suite à la peau de la racine du nez; une des faces regarde en avant, l'autre en arrière. A un degré peu prononcé, l'*épicanthis* n'est guère apparent et peut passer inaperçu pour beaucoup de personnes; mais, si le repli cutané est plus développé, il couvre tout le grand angle de l'œil, les deux points lacrymaux et forme une espèce de cul-de-sac où viennent se collectionner les larmes, du mucus, de la matière séchée, qui se décomposent, et, par cela même, occasionne de graves excoérations. Dans un troisième degré, l'*épicanthis* couvre une partie du globe de l'œil et peut s'avancer jusqu'au niveau de la cornée. La vision se trouve alors considérablement altérée, et l'individu est obligé de garder de côté, elle se fait par un seul cil, qui l'autre vient se cacher derrière l'*épicanthis*. Dans le troisième degré, les paupières sont notablement gênées dans leurs mouvements; elles perdent même et l'élasticité et la mobilité, par suite de leur union intime avec le repli cutané. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* du côté droit, nous dit que le prince à celui qui vendait des drogues. On dit que c'est un fils et un frère de ce prince, et qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déprime et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité; c'était un père de famille qui, atteint d'un <

fois, Corps de marchands qui comprenait les marchands d'épices, les confiseurs, les ciergiers et les apothicaires.

Par ext. Ensemble de produits destinés aux usages domestiques, que vendent certains commerçants spéciaux; commerce de ces produits: Depuis la canelle jusqu'à la ficelle et au savon, tout on a peu près tout se vend en France par les épiciers et sous le nom d'ÉPICERIES. Dans l'origine, le commerce de l'épicerie était exercé par les chandeliers vendeurs de saif (Bouillie). L'homme possédait l'esprit de saif et d'analyse qui fait réussir dans la science et aussi dans le notariat et dans l'épicerie. (Toussene).

— Encycl. V. ÉPICIER.

ÉPICERQUES s. m. pl. (é-pi-sèr-ke — du gr. épi, sur; kerkos, queue). Épiet. Groupe de reptiles ophidiens, comprenant les espèces dont la queue présente un appareil particulier, telles que les crotales ou serpents à sonnettes.

ÉPICARIS s. f. (é-pi-ka-riss — mot gr. qui signif. gracieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, coléoptères, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent les contrées chaudes de l'Amérique du Sud, et à qui la forme de leurs mandibules a fait attribuer des mœurs analogues à celles des abeilles maçonnes ou charpentières.

ÉPICARIS, affranchie grecque, qui vivait à Rome dans la seconde partie du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Elle a rendu son nom fameux par une action courageuse, stoïque, fière, distinguée en un mot, non pas de l'époque honteuse et lâche à laquelle elle vivait, mais de celle que Cicéron dépeint Persenna. En 55 de notre ère, Néron, ayant mis de côté toute pudeur, toute retenue, devenu monstrueux, épileptique, fou furieux, se vauit dans le sang et dans les plus hideuses orgies. Les confins, de ce maître, dont le crime semblait être devenu l'élément, quelques sénateurs, quelques patriciens, de ceux que la débauche n'avait pas encore énumérés, endormis tout à fait, ourrent un complot.

Les conjurés, cependant, semblaient hésiter encore, lorsqu'une femme, inconnue jusqu'aux Épicaris, ayant appris la conjuration, et présente au milieu d'eux et les encourageant, les presse, leur offre de les aider, leur promet la flotte de Misène, qui leur sera d'un grand secours, Néron aimant à se promener sur la mer. Pour tenir sa promesse, elle se rend en Campanie, auprès du chiliarque Volusius Proculus, que déjà elle connaissait. Or, Proculus, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Épicaris lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant, avant de se séparer d'Épicaris, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il l'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre. Confrontée avec le traître, Épicaris put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, rectifièrent des indices, et elle fut reconnue. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer.

ÉPICARIS, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Épicaris lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant, avant de se séparer d'Épicaris, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il l'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre. Confrontée avec le traître, Épicaris put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, rectifièrent des indices, et elle fut reconnue. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer.

ÉPICARIS, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Épicaris lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant, avant de se séparer d'Épicaris, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il l'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre. Confrontée avec le traître, Épicaris put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, rectifièrent des indices, et elle fut reconnue. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer.

ÉPICARIS, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Épicaris lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant, avant de se séparer d'Épicaris, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il l'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre. Confrontée avec le traître, Épicaris put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, rectifièrent des indices, et elle fut reconnue. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer.

ÉPICARIS, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Épicaris lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant, avant de se séparer d'Épicaris, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il l'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre. Confrontée avec le traître, Épicaris put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, rectifièrent des indices, et elle fut reconnue. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer.

ÉPICARIS, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Épicaris lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant, avant de se séparer d'Épicaris, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il l'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre. Confrontée avec le traître, Épicaris put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, rectifièrent des indices, et elle fut reconnue. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer.

ÉPICARIS, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Épicaris lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant, avant de se séparer d'Épicaris, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il l'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre. Confrontée avec le traître, Épicaris put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, rectifièrent des indices, et elle fut reconnue. Épicaris fut décapitée, et son corps fut jeté dans la mer.

ris et de Pison; il n'a reconnu qu'Épicaris. Proculus, qui a de l'amour pour elle, vient la trouver, et lui demande sa main pour prix de son silence. Épicaris lui témoigne son mépris, et le lâche. Le principal auteur révéler à Néron ce qu'il sait des desseins d'Épicaris. Le tyran fait venir le consul Pison, et l'engage à interroger devant lui la coupable. Les conjurés dénuient l'accusation, et viennent à bout de faire passer Proculus pour un calomniateur. Pourtant Néron conserve quelque soupçon; il fait épier Épicaris; il la fait arrêter chez Pison, avec tous les conjurés. Néron veut les envoyer au supplice, mais le peuple se soulève, Pison et ses amis sont délinés; le sénat vient de proscrire le tyran, qui se sauve à la faveur d'un déguisement; un soldat seul le suit dans un souterrain, où le souvenir de ses crimes vient se dresser devant lui. Enfin, on vient lui apporter son arrêt de mort; Néron possédait encore un poignard, et, le contemplant avec terreur, il prononce ces deux beaux vers :

Un poignard! voilà donc, dans sa chute profonde, Ce qui reste à Néron de l'empire du monde!

Un poignard! voilà donc sa dernière ressource; mais le lâche empereur n'a pas la force de s'en frapper; il n'est avarié que de son sang; celui des autres, il l'a produit. C'est le soldat qui termine une vie souillée par tant de forfaits épouvantables. Pison vient, avec Épicaris et le peuple romain, à établir la liberté sur le cadavre du tyran, et sur son trône brisé.

Cet ouvrage, qui fut joué avec succès pendant la première Révolution, renferme de grandes beautés de style et de composition. Il est écrit en plusieurs endroits avec force et élégance. Le rôle seul de Lucain est peut-être un peu trop épique; car, en voulant faire digne Aristote, le poète a fait de lui un héros qui fait débiter des vers qui tiennent plus à l'épopée qu'à la tragédie. Le motif qui pousse Épicaris a été changé après la première représentation et remplacé par un autre plus digne. Au lieu d'une amante délaissée, furieuse d'avoir été remplacée après de Néron par Popée, l'auteur imagine une Grecque idolâtre des arts, qui vient à Rome pour voir les plus fameux écrivains, et qui, indignée des attentats de Néron, se met à la tête d'un parti pour renverser la tyrannie. Le mérite de la tragédie de Legouvé a été admirablement indiqué dans une page de Mercier: « Cet imbécille de Pischard, en faisant la Mort de Néron (1793), n'a pas seulement senti la catastrophe, dit-il, je voudrais voir l'empereur seul, livré aux tableaux effrayants que ses crimes lui retraçaient, ne sachant ni vivre ni mourir. Sa douleur serait celle d'un impie, son repentir celui d'un lâche, son effroi celui d'une femmelette; il prendrait le fer d'une main tremblante, et l'essayerait vingt fois; il n'oserait s'en frapper; il pleurerait; il pleurerait de tous côtés des regards suppliants; il implorerait le bras du plus vil esclave; le sang coulerait enfin. Je voudrais le voir alors luttant contre la mort, tombant sur la terre, la grâtit de ses mains, poussant des cris aigus en s'approchant du terme qui ramène tout à l'égalité... » Tel est le tableau que l'auteur d'Épicaris et Néron a mis dans son cinquième acte. Aussi, grand fut le succès. Les terreurs qui assiégent Néron lorsqu'il comprend que sa chute est prochaine, et qu'il se voit forcé de mourir, charmaient les spectateurs; ils se réjouissaient d'entendre ses angoisses du tyran et applaudissaient à son misérable, comme à une chose juste et méritée.

Legouvé avait dédié sa tragédie à la Liberté dans ces vers :

Cet écrit est paré moi-même; Sur ton autel je pris la flamme Dont Pison parut pénétré; J'allumai mon talent à ton flambeau sacré. Du public indigent si j'obtiens le suffrage, Au pied de ton autel je reviens incliné. Déposer le laurier que ton nom m'a donné; L'hommage t'en est dû, puisqu'il est ton ouvrage. Eh qui ne se sent pas à la fois exalté? Sous le joug des longs temps l'esclave prosterné Ne peut, sans envier leur gloire, Lire de tes héros l'intéressante histoire; Il aime leur audace, il vante leurs vertus; Mais à la cour de nos rois on admire Brutus! Son siècle reparait et les beaux jours renaissent. Devant toi des tyrans les fronts altiers s'abaissent.

ÉPICARME, poète et philosophe grec, né dans l'île de Cos vers 540 av. J.-C., mort vers 450. Il fut amené très-jeune à Mégare par son père, un médecin ami de Pythagore, et se rendit ensuite à Syracuse (84), où il passa le reste de ses jours. Il connut Eschyle à la cour du roi Hiéron, et fut sans doute inspiré par les œuvres du grand poète tragique; car, recourant dès lors à ses travaux philosophiques, il s'occupa exclusivement d'écrire des comédies. Toutefois, certains écrivains voient dans Épicarme, le poète comique, un personnage différent du philosophe de même nom. Du reste, les œuvres du philosophe, aussi bien que celles du poète, sont perdues, et il ne nous reste que quelques fragments insuffisants pour le faire juger. Nous savons du moins que ses contemporains d'Épicarme avaient pour son talent la plus haute estime, comme le prouve l'inscription suivante, qui fut mise au pied de sa

statue : Autant le grand soleil l'emporte en éclat sur les étoiles, autant la mer surpasse les fleuves par sa puissance, autant, je le déclare, l'emporte en sagesse Épicarme, que Syracuse, sa patrie, a couronné. A défaut de ses pièces, qui ont péri, on nous a conservé leurs titres : *Alegon, Amycus, Deucalion, le Sphinx, le Cyclope, Philoctète, l'Espérance et Plutus, les Perses, Mégaris, etc., etc.* De ses œuvres philosophiques, on lit même est incertain; on lui attribue des traités *Sur la nature des choses, Sur la morale et Sur la médecine*. Sa doctrine ne se trouve que très-imparfaitement indiquée dans les fragments qui nous restent de ses comédies. Ces fragments ont été publiés la première fois par Morel, dans son *Sententiarum veterum comicorum* (1553); une autre édition fut donnée à Bâle, en 1569; une troisième à Paris, en 1625; une quatrième à Harlem, en 1834-1847 (n-89). On a attribué à Épicarme l'introduction, dans l'alphabet grec, des lettres *th* et *ch*.

ÉPICHÉRÉMATIQUE adj. (é-pi-kl-ré-ma-ti-ke — rad. épichérème). Log. et rhétor. Qui est de la nature de l'épichérème : *Syllogisme épichérématique*.

ÉPICHÉRÈME s. m. (é-pi-kl-ré-me — gr. épichérème, de épi, sur, et chér, main). Log. et rhétor. Syllogisme dont les prémisses ou une des prémisses sont accompagnées de leur preuve : *L'épichérème est un syllogisme développé; chaque proposition est suivie de sa preuve et de la tent comme dans la main.* (A. Diérier).

— Encycl. Aristote, le fondateur de la logique, fait à peine mention de cette forme particulière du syllogisme; il se borne à dire, au VIII<sup>e</sup> livre des *Topiques* : « L'épichérème est un syllogisme développé. » Épicarme, dans cette courte définition. L'épichérème est un syllogisme dans lequel chaque proposition est accompagnée de sa preuve. On le propose sur des questions, et les réponses qu'on lui fait sont pas de nature à paraître immédiatement évidentes. Cette forme particulière d'argumentation est fort usitée dans la discussion. Quand Aristote la définit : « un syllogisme dialectique, » il veut dire qu'il est d'usage au combat. Aussi Quintilien a-t-il pu dire, au livre V de son *Institution oratoire* : *Épichérème Valgus aggressionem vocat.* L'épichérème, comme le font remarquer les logiciens de Port-Royal, peut former un discours tout entier. « Ainsi on peut réduire toute l'Oraison pour Milton à un argument composé, dont la majeure est : qu'il est permis de résister à un tyran, et que les tyrans sont indignes d'être obéis. Les preuves de cette majeure se tiennent de la loi naturelle, du droit des gens, des exemples. La mineure est que *Clodius a dressé des embûches à Milton, et les preuves de la mineure sont l'équipage de Clodius, sa suite, etc.* La conclusion est qu'il a donc été permis à Milton de la tuer. » (Logique de Port-Royal).

ÉPICHILO s. m. (é-pi-chi-lo — du gr. épi, sur; echiolos, lévre). Bot. Partie supérieure du tablier des orchidées, quand elle est divisée en deux.

ÉPICHLORHYDRINE s. f. (é-pi-klor-i-ri-dri-ne — du gr. épi, sur, et de chlorhydrine). Chim. Syn. de chlorhydrate.

ÉPICHLORIS s. f. (é-pi-klor-iss — du gr. épi, sur; chlôros, vert). Entom. Genre de papillons de toute provenance; elle l'a remplacé à son rang dans le négoce parisien et lui a refait une virginité. S'en doute-t-il, l'ingrat, lui qui se pare fièrement, à cette heure, du titre non de négociant en denrées coloniales, comme si la bande à Romieu, embusquée au premier coin de rue, s'apprêtait encore à le bombarder de ses épigrammes? S'en doute-t-il? Non certes, puisqu'il ne se souvient que de devanciers composent, sous l'ancien régime, l'un des six corps marchands de Paris, prenant rang après les drapiers, qui avaient le premier. Sait-il seulement que lui, ce vendeur d'épicerie, qu'on accuse à grands cris de vendre à faux poids de la marchandise avariée, il était précisément chargé, avant 1789, de la garde de l'étalon des poids et mesures, et celle sous l'invocation de saint Nicolas? S'il le sait, peu lui importe; car, de ce coup d'épée précis une balance dont il est doué, il a mesuré toute la distance qui le sépare de ses prédécesseurs. Cette distance est un effet énorme, et on l'apprécierait mieux si l'on veut bien faire avec nous un retour vers le passé.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous voyons les épiciers courir la ville et porter en porte leur marchandise. Le peuple les baptise *épiciers d'enfer*, sans doute parce qu'ils vendent du poivre, du gingembre et autres épices qui brûlent le palais :

Nous n'avons que faire de eux, Notre vue, épiciers d'enfer, Notre vue découvre le fait; Nous le démontrons par écrit, chantent-ils en un vieux recueil où sont consignés les cris du petit commerce des rues. Déjà, à cette époque, le négoce de l'épicerie, originairement abandonné aux chandeliers, est devenu le fait d'un soldatennement augmenté. Sous François I<sup>er</sup>, il devint le privilège d'un corps de marchands, qui fut le deuxième des six corps, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ces marchands, confirmés dans la qualité d'épiciers simples par lettres patentes du 12 avril 1520, se virent faire défense « de rien entreprendre sur le corps de l'apothicairerie. » Par un arrêt contradictoire

du parlement, du 11 juillet 1742, ils obtinrent les titres d'épiciers-droguistes et d'épiciers grossiers, en remplacement de celui d'épiciers simples, le principal objet de leur commerce était la vente des drogues détaillées toutes les épices et de toutes les drogues simples qui s'emploient dans les aliments, dans la médecine et dans les arts.

ÉPICHIORNIEN, IENNE adj. (é-pi-ki-or-ni-nian, i-ène — gr. epichionios; de épi, sur, et echiôn, terre). Mythol. Terrestr. En parlant des dieux, par opposition aux dieux célestes et aux dieux infernaux : *Les dieux épichioniens*.

ÉPICHIUS s. f. (é-pi-ki-zo — gr. epichius; de épi, sur, et chuis, action de verser). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une sorte de pot qui contenait le vin qu'on versait dans les coupes, et dont les Romains se servaient pour le même usage, comme on le voit par les peintures de Pompéi : *L'épichius avait un col étroit et un petit bec, ce qui le distingue de l'aiguière ou pot à eau, — gutturum, — qui avait un bec plus large et un col plus gros*.

ÉPICHYTE adj. (é-pi-ki-te — du gr. épi, sur; chyton, amas de terre). Bot. Se dit des plantes qui croissent sur des amas de terres rapportées : *Champignon épichyte*.

ÉPICIA s. m. (é-pi-si-a). Bot. Syn. d'ÉPICIA : *Le bois d'épicia sert à faire des mâts de navire et de bonnes planches.* (V. de Bonaire).

ÉPICIER, IÈRE s. (é-pi-sié, i-ère — rad. épice). Celui, celle qui vend diverses denrées désignées sous le nom d'épicerie; *Un riche épicière. Une jolie épicière. Une boutique d'épicière. L'amitié n'existe pas plus entre deux femmes qu'entre deux épicières domiciliées en face l'une de l'autre.* (A. Karr). *Aujourd'hui, les épicières deviennent paires de France.* (Balzac). Cette courte définition. L'épicière est un syllogisme dans lequel chaque proposition est accompagnée de sa preuve. On le propose sur des questions, et les réponses qu'on lui fait sont pas de nature à paraître immédiatement évidentes. Cette forme particulière d'argumentation est fort usitée dans la discussion. Quand Aristote la définit : « un syllogisme dialectique, » il veut dire qu'il est d'usage au combat. Aussi Quintilien a-t-il pu dire, au livre V de son *Institution oratoire* : *Épichérème Valgus aggressionem vocat.* L'épichérème, comme le font remarquer les logiciens de Port-Royal, peut former un discours tout entier. « Ainsi on peut réduire toute l'Oraison pour Milton à un argument composé, dont la majeure est : qu'il est permis de résister à un tyran, et que les tyrans sont indignes d'être obéis. Les preuves de cette majeure se tiennent de la loi naturelle, du droit des gens, des exemples. La mineure est que *Clodius a dressé des embûches à Milton, et les preuves de la mineure sont l'équipage de Clodius, sa suite, etc.* La conclusion est qu'il a donc été permis à Milton de la tuer. » (Logique de Port-Royal).

— Par dénig. Homme à idées bornées, étroites, communes, dépourvues d'élevation; *L'humanité se divise en épiciers et en hommes.* (P. d'Anglemaut). *De la conscience chez les catholiques, c'était un scrupule d'épicière.* (Laboulaye).

— Être bon pour l'épicière. Se dit d'un mauvais ouvrage que personne ne lit, et dont on ne peut retirer d'autre profit que de le vendre contre son papier.

— Hist. Épicière du roi. Officier de la maison du roi, spécialement chargé du service des épices ou confitures.

— Adjectif. Qui vend des épices : *Un marchand épicière. Un garçon épicière*.

— Fam. Qui est bon pour les épiciers on dit digne d'eux; qui est bourgeois; commun : *Out, mais je n'ai pas de chalet; et un jardin sans chalet, c'est être, c'est épicière.* (Labiche).

— Encycl. La légende des dernières années de la Restauration est pleine des aventures ou puretés de l'épicière. Par exemple, un arrêt du parlement du 6 septembre 1781, lui permet de faire venir, vendre et débiter, tant en gros qu'en détail, toutes sortes de rafiaux et de liqueurs de table, et de toutes spiritueuses ou d'odeur, et aussi de préparer des liqueurs à l'eau-de-vie, en gros et en bouteilles entières seulement; de fabriquer le chocolat et de distiller des eaux-de-vie et autres liqueurs. Les mêmes privilèges sont concédés aux particuliers, sous le prétexte que les marchands étaient, disons-le en passant, de véritables personnages. Chargés de l'étalon des poids, ils avaient le droit de porter la robe consistant en deux réunions publiques.

Tels étaient, avant 1789, les épiciers, dont les statuts avaient été confirmés par lettres patentes de plusieurs rois de France, entre autres, de Henri IV en 1594 et de Louis XIII en 1611 et en 1624.

Justicel, on le voit, rien qui puisse le moins du monde prêter au ridicule; rien de ces exagérations, singularités, manies, rapprochés à certains états, et que le monde appelle injustement défauts *caractéristiques*, mais que l'on serait peut-être plus fondé à appeler *qualités professionnelles*; du moins l'histoire n'en fait pas mention. Il est cependant certain que ces qualités inhérentes existaient et que tout bon épicière devait être, peu de chose près, ce qu'il est encore de notre temps; mais on le laissait tranquillement faire son commerce, quoique les derniers jours de la Restauration, survinrent quelques personnes qui, pour leur temps, se mirent à apostropher, à l'accabler de railleries. Que lui reprochaient-ils, à cet épicière? On lui reprochait sa routine, son peu d'intelligence; sa minutie, parce qu'il était consciencieux; son peu d'intelligence, parce qu'il était modeste et que son horizon se bornait à rester un commerçant honnête et à honorer le premier qui se présentait, en plein romantisme, à la casse et à la casquette de loutre, à la serpillière et à la culotte de bourcaan, alla, s'écriant de rire, conter la chose aux curieux. Par suite, Jacques Compagnon, qui il y avait là, de par les ruelles et carrefours, un pleutre, un vilain qui moulaît du poivre, pesait de la mélasse, pendant qu'escoliers et trands ferraillassent à Hernani!

Alors? — dit une honte.

— Hist. Épicière du roi. Officier de la maison du roi, spécialement chargé du service des épices ou confitures.

— Adjectif. Qui vend des épices : *Un marchand épicière. Un garçon épicière*.

du parlement, du 11 juillet 1742, ils obtinrent les titres d'épiciers-droguistes et d'épiciers grossiers, en remplacement de celui d'épiciers simples, le principal objet de leur commerce était la vente des drogues détaillées toutes les épices et de toutes les drogues simples qui s'emploient dans les aliments, dans la médecine et dans les arts.

ÉPICHIORNIEN, IENNE adj. (é-pi-ki-or-ni-nian, i-ène — gr. epichionios; de épi, sur, et echiôn, terre). Mythol. Terrestr. En parlant des dieux, par opposition aux dieux célestes et aux dieux infernaux : *Les dieux épichioniens*.

ÉPICHIUS s. f. (é-pi-ki-zo — gr. epichius; de épi, sur, et chuis, action de verser). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une sorte de pot qui contenait le vin qu'on versait dans les coupes, et dont les Romains se servaient pour le même usage, comme on le voit par les peintures de Pompéi : *L'épichius avait un col étroit et un petit bec, ce qui le distingue de l'aiguière ou pot à eau, — gutturum, — qui avait un bec plus large et un col plus gros*.

ÉPICHYTE adj. (é-pi-ki-te — du gr. épi, sur; chyton, amas de terre). Bot. Se dit des plantes qui croissent sur des amas de terres rapportées : *Champignon épichyte*.

ÉPICIA s. m. (é-pi-si-a). Bot. Syn. d'ÉPICIA : *Le bois d'épicia sert à faire des mâts de navire et de bonnes planches.* (V. de Bonaire).

ÉPICIER, IÈRE s. (é-pi-sié, i-ère — rad. épice). Celui, celle qui vend diverses denrées désignées sous le nom d'épicerie; *Un riche épicière. Une jolie épicière. Une boutique d'épicière. L'amitié n'existe pas plus entre deux femmes qu'entre deux épicières domiciliées en face l'une de l'autre.* (A. Karr). *Aujourd'hui, les épicières deviennent paires de France.* (Balzac). Cette courte définition. L'épicière est un syllogisme dans lequel chaque proposition est accompagnée de sa preuve. On le propose sur des questions, et les réponses qu'on lui fait sont pas de nature à paraître immédiatement évidentes. Cette forme particulière d'argumentation est fort usitée dans la discussion. Quand Aristote la définit : « un syllogisme dialectique, » il veut dire qu'il est d'usage au combat. Aussi Quintilien a-t-il pu dire, au livre V de son *Institution oratoire* : *Épichérème Valgus aggressionem vocat.* L'épichérème, comme le font remarquer les logiciens de Port-Royal, peut former un discours tout entier. « Ainsi on peut réduire toute l'Oraison pour Milton à un argument composé, dont la majeure est : qu'il est permis de résister à un tyran, et que les tyrans sont indignes d'être obéis. Les preuves de cette majeure se tiennent de la loi naturelle, du droit des gens, des exemples. La mineure est que *Clodius a dressé des embûches à Milton, et les preuves de la mineure sont l'équipage de Clodius, sa suite, etc.* La conclusion est qu'il a donc été permis à Milton de la tuer. » (Logique de Port-Royal).

— Par dénig. Homme à idées bornées, étroites, communes, dépourvues d'élevation; *L'humanité se divise en épiciers et en hommes.* (P. d'Anglemaut). *De la conscience chez les catholiques, c'était un scrupule d'épicière.* (Laboulaye).

— Être bon pour l'épicière. Se dit d'un mauvais ouvrage que personne ne lit, et dont on ne peut retirer d'autre profit que de le vendre contre son papier.

— Hist. Épicière du roi. Officier de la maison du roi, spécialement chargé du service des épices ou confitures.

— Adjectif. Qui vend des épices : *Un marchand épicière. Un garçon épicière*.

— Fam. Qui est bon pour les épiciers on dit digne d'eux; qui est bourgeois; commun : *Out, mais je n'ai pas de chalet; et un jardin sans chalet, c'est être, c'est épicière.* (Labiche).

— Encycl. La légende des dernières années de la Restauration est pleine des aventures ou puretés de l'épicière. Par exemple, un arrêt du parlement du 6 septembre 1781, lui permet de faire venir, vendre et débiter, tant en gros qu'en détail, toutes sortes de rafiaux et de liqueurs de table, et de toutes spiritueuses ou d'odeur, et aussi de préparer des liqueurs à l'eau-de-vie, en gros et en bouteilles entières seulement; de fabriquer le chocolat et de distiller des eaux-de-vie et autres liqueurs. Les mêmes privilèges sont concédés aux particuliers, sous le prétexte que les marchands étaient, disons-le en passant, de véritables personnages. Chargés de l'étalon des poids, ils avaient le droit de porter la robe consistant en deux réunions publiques.

Tels étaient, avant 1789, les épiciers, dont les statuts avaient été confirmés par lettres patentes de plusieurs rois de France, entre autres, de Henri IV en 1594 et de Louis XIII en 1611 et en 1624.

Justicel, on le voit, rien qui puisse le moins du monde prêter au ridicule; rien de ces exagérations, singularités, manies, rapprochés à certains états, et que le monde appelle injustement défauts *caractéristiques*, mais que l'on serait peut-être plus fondé à appeler *qualités professionnelles*; du moins l'histoire n'en fait pas mention. Il est cependant certain que ces qualités inhérentes existaient et que tout bon épicière devait être, peu de chose près, ce qu'il est encore de notre temps; mais on le laissait tranquillement faire son commerce, quoique les derniers jours de la Restauration, survinrent quelques personnes qui, pour leur temps, se mirent à apostropher, à l'accabler de railleries. Que lui reprochaient-ils, à cet épicière? On lui reprochait sa routine, son peu d'intelligence; sa minutie, parce qu'il était consciencieux; son peu d'intelligence, parce qu'il était modeste et que son horizon se bornait à rester un commerçant honnête et à honorer le premier qui se présentait, en plein romantisme, à la casse et à la casquette de loutre, à la serpillière et à la culotte de bourcaan, alla, s'écriant de rire, conter la chose aux curieux. Par suite, Jacques Compagnon, qui il y avait là, de par les ruelles et carrefours, un pleutre, un vilain qui moulaît du poivre, pesait de la mélasse, pendant qu'escoliers et trands ferraillassent à Hernani!

Alors? — dit une honte.

ger devaient, en outre, être envoyées au bureau des apothicaires pour y être visitées par les gardes de ce corps, conjointement avec les épiciers.

Une sentence de police du 13 août 1745 leur interdisait d'avoir chez eux plus de 30 pintes de vinaigre; mais leur est permis d'en vendre une pinte à la fois.

Un arrêt du parlement du 9 mai 1743 les autorisa à vendre en gros, en tonne ou en barrique, des jambons et autres charcuteries variées de Bayonne, de Mayence, de Bordeaux, etc.

Enfin divers règlements, dont il serait inutile de rapporter les dates, leur confèrent le droit de vendre : 1<sup>o</sup> des couleurs servant à la peinture, mais brutes et non prêtes à être employées, réservant aux maîtres peintres le droit de les broyer et de les mélanger, ce qui engagea plusieurs épiciers à se faire recourir à cet usage; 2<sup>o</sup> des bouchons fabriqués dans la province ou à l'étranger; 3<sup>o</sup> des citrons, bergamotes, cédrats, mais seulement en gros et non au détail; 4<sup>o</sup> du papier, mais moins d'une rame à la fois; 5<sup>o</sup> du parchemin, mais en rognures seulement et non en feuilles.

Un édit de juillet 1682, enregistré au parlement, défendit aux épiciers, comme aux apothicaires, d'avoir dans leurs boutiques aucun poison naturel ou artificiel, à moins qu'il ne fût en usage dans la médecine ou dans les arts, comme l'arsenic, le réalgar, l'émétique et le sublimé corrosif; il leur défendit aussi de débiter ces sortes de marchandises à d'autres qu'aux médecins, chirurgiens, marchands, teinturiers et autres personnes qui en ont besoin. Les épiciers furent en employé. Il était enjoint aux maîtres de tenir ces poisons toujours enfermés dans un lieu dont ils devaient porter la clef sur eux; de les débiter eux-mêmes et d'avoir un registre où ils devaient inscrire la date et la quantité mise en vente; de tenir note par jour de la quantité mise en vente en indiquant le nom de l'acheteur; enfin, de faire tous les ans une auction pour assurer que tout ce qui avait été mis en vente avait été réellement employé ou vendu.

On voit, par le simple énoncé de ces arrêtés, édits, sentences et règlements, dans quel état de restrictions on essayait d'enfermer le commerce de l'épicerie, et comment, malgré ce cercle que d'autres corps jaloux surveillaient sans relâche, il devenait envahissant. Mais il n'a pu se développer à l'indivisible en employé. Il était enjoint aux maîtres de tenir ces poisons toujours enfermés dans un lieu dont ils devaient porter la clef sur eux; de les débiter eux-mêmes et d'avoir un registre où ils devaient inscrire la date et la quantité mise en vente; de tenir note par jour de la quantité mise en vente en indiquant le nom de l'acheteur; enfin, de faire tous les ans une auction pour assurer que tout ce qui avait été mis en vente avait été réellement employé ou vendu.

Un édit de juillet 1682, enregistré au parlement, défendit aux épiciers, comme aux apothicaires, d'avoir dans leurs boutiques aucun poison naturel ou artificiel, à moins qu'il ne fût en usage dans la médecine ou dans les arts, comme l'arsenic, le réalgar, l'émétique et le sublimé corrosif; il leur défendit aussi de débiter ces sortes de marchandises à d'autres qu'aux médecins, chirurgiens, marchands, teinturiers et autres personnes qui en ont besoin. Les épiciers furent en employé. Il était enjoint aux maîtres de tenir ces poisons toujours enfermés dans un lieu dont ils devaient porter la clef sur eux; de les débiter eux-mêmes et d'avoir un registre où ils devaient inscrire la date et la quantité mise en vente; de tenir note par jour de la quantité mise en vente en indiquant le nom de l'acheteur; enfin, de faire tous les ans une auction pour assurer que tout ce qui avait été mis en vente avait été réellement employé ou vendu.

Un édit de juillet 1682, enregistré au parlement, défendit aux épiciers, comme aux apothicaires, d'avoir dans leurs boutiques aucun poison naturel ou artificiel, à moins qu'il ne fût en usage dans la médecine ou dans les arts, comme l'arsenic, le réalgar, l'émétique et le sublimé corrosif; il leur défendit aussi de débiter ces sortes de marchandises à d'autres qu'aux médecins, chirurgiens, marchands, teinturiers et autres personnes qui en ont besoin. Les épiciers furent en employé. Il était enjoint aux maîtres de tenir ces poisons toujours enfermés dans un lieu dont ils devaient porter la